



**Conseil Municipal du 15 décembre 2022**  
**Extrait du registre des délibérations**  
**Délibération n° D/2022/55**

Nombre de Conseillers :  
en exercice : 25  
présents : 16  
votants : 22

L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre à 20 heures 30,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué le neuf décembre, s'est réuni à la Mairie en  
séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe AUDEBERT, Maire

Étaient présents :

Philippe AUDEBERT, Claudine THIRANOS, André BOURDON, Laurence GUERNE, Patrice JACQUET, Philippe BUIRON, Nathalie NIOGRET, Christian TETARD, Patrice GOSNET, Jean DECROIX, Bernadette VOOGSGERD, Carole BERGER-JACOB, Chimina Kossiva NEGLOKPE, Grégory BENOIT, Steve IDJAKIREN, Céline RICHARD,

Étaient régulièrement représentés :

Nathalie JOLLY par Patrice JACQUET  
Julia BOUTOILLE-NOJAC par Bernadette VOOGSGERD  
Philippe BARBIER par André BOURDON  
Eliane CHIDIACK par Steve IDJAKIREN  
Laurent FOHRER par Céline RICHARD  
Alaine HOUREZ par Philippe AUDEBERT

Étaient absents :

Stéphane RICHARD, Brice BRUNET, Bruno MELGIES,

Formant la majorité des membres en exercice.

Jean DECROIX a été élu Secrétaire de Séance.

**OBJET : AMENAGEMENT ZONE DES LILAS – PROTOCOLE D'ACCORD**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Considérant la consultation qui a eu lieu de juillet 2021 à juin 2022 et présentée en Bureau Municipal du 24 mai 2022,  
Vu la décision de retenir l'opérateur Demathieu & Bard pour l'aménagement de la zone des Lilas,  
Considérant qu'il convient de contractualiser un Protocole d'Accord entre la Commune, l'opérateur Demathieu & Bard, l'EPFIF et 1001vies Habitat afin de définir les modalités administratives et financières permettant l'aménagement de la zone des Lilas (2.9ha).

Après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**

**APPROUVE** le protocole d'accord annexé,

Accusé de réception en préfecture  
095-219502572-20221215-D-2022-55-AU  
Date de télétransmission : 20/12/2022  
Date de réception préfecture : 20/12/2022

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le protocole d'accord

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont tous les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme,



Le Maire,

Philippe AUDEBERT